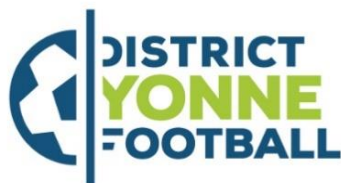


Dispositions Financières DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Saison 2026 / 2027

Application au 1er juillet 2026



SOMMAIRE

- 1 Indemnités kilométriques et de match
- 2 Cotisations, droits d'engagements et coupes
- 3 Licences et assurances
- 4 Frais divers
- 5 Amendes
- 6 Forfaits, abandons et retraits
- 7 Tournois
- 8 Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateurs
- 9 Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes
- 10 Infractions au statut de l'arbitrage
- 11 Formations
- 12 Nouveaux clubs
- 13 Feuille de match informatisée (FMI)
- 14 Participation au développement des pratiques (Jeunes, Futsal...)
- 15 Divers
- 16 Caisse de péréquation

1 Indemnités kilométriques et de match		
1.0 Frais de déplacements		
1.01	Déplacement des membres des commissions Déplacement des membres du Comité de Direction Déplacement des salariés	0,446 € / km
1.02	Déplacement des officiels : les prises en charge sont modulées en fonction de la puissance de fiscale du véhicule utilisé, conformément au barème fédéral en vigueur ci-dessous : 3 CV et moins 4 CV 5 CV 6 CV et plus	0,370 € / km 0,407 € / km 0,427 € / km 0,446 € / km
1.03	Réservé	
1.1 Indemnités de match - arbitres, délégués, observateurs, accompagnateurs		
1.11	Arbitre central / match Seniors District (M & F)	35,00 €
1.12	Arbitre central / match Jeunes District (M & F)	35,00 €
1.13	Arbitre assistant / match Seniors et Jeunes District (M & F)	27,00 €
1.14	Arbitre Futsal / match District (2 ou 3 équipes)	27,00 €
1.15	Arbitre Futsal / match District (4 équipes et plus)	38,00 €
1.16	Délégués et observateurs	22,00 €
1.17	Accompagnateur licencié des jeunes arbitres mineurs lors de ses 2 premières saisons pleines (inscription sur FMI obligatoire)	25,00 €

2 Cotisations, droits d'adhésion, droits d'engagements et coupes		
2.0 Cotisations		
2.01	Club évoluant au niveau national, régional et/ou D1	150,00 €
2.02	Club évoluant en D2	130,00 €
2.03	Club évoluant en D3	110,00 €
2.04	Club exclusivement avec des équipes Jeunes	100,00 €
2.05	Club exclusivement avec des équipes féminines	100,00 €
2.06	Club exclusivement Football diversifié	100,00 €
2.07	Club exclusivement Football Loisirs	100,00 €
2.08	Club ne participant à aucune compétition officielle	10,00 €
2.09	Cotisation des membres du Comité de Direction	25,00 €
2.1 Droits d'engagements		
2.11	Équipe évoluant en D1	220,00 €
2.12	Équipe évoluant en D2	150,00 €
2.13	Équipe évoluant en D3	100,00 €
2.14	Équipes Jeunes (toutes catégories)	30,00 €
2.15	Équipes Féminines	80,00 €
2.16	Équipes Foot Diversifié	80,00 €
2.17	Équipes Foot Loisir	50,00 €
2.18	Coupes de l'Yonne et festivals (toutes catégories)	50,00 €
2.19	Droits sur match de coupe	0,00 €

3 Licences / Assurances		
3.01	Droit sur licence	10 € / licence
	Tous les autres droits relèvent de la Ligue Cf Dispositions financières Ligue Bourgogne Franche-Comté	

4 Frais Divers		
4.01	Frais de dossier / confirmation de réserve	32,00 €
4.02	Droit de demande d'évocation	32,00 €
4.03	Frais de procédure / appel disciplinaire	80,00 €
4.04	Frais de procédure / appel réglementaire	80,00 €
4.05	Frais de procédure pour appel irrecevable ou retrait tardif	50,00 €
4.06	Frais d'instruction	75,00 €

5 Amendes		
5.0 Amendes joueurs / joueuses		
5.01	Exclusion	45,00 € + barème disciplinaire (articles 6 à 13)
5.02	Avertissement	15,00 €
5.03	1ère récidive (14,00 € + 8,00 €)	25,00 €
5.04	2ème récidive (14,00 € + 16,00 €)	35,00 €
5.05	Refus de quitter le terrain suite à exclusion	150,00 €
5.06	Participation à plus d'une rencontre (article 151 RG FFF)	100,00 €
5.07	Licencié.e ayant pratiqué en catégorie supérieure sans avis médical ou ne jouant pas dans sa catégorie d'âge sans y être réglementairement autorisé.e	120,00 €
5.08	Joueur / Joueuse non autorisé.e réglementairement à participer : - joueur / joueuse non qualifié.e - joueur / joueuse ayant joué sans être inscrit sur FMI - joueur / joueuse suspendu.e - joueur / joueuse non licencié.e	30,00 € 120,00 € 120,00 € 150,00 €
5.09	Fraude sur identité ou falsification de document officiel	300,00 €
5.1 Amendes pour absences		
5.11	Absence de licence Seniors	10,00 €
5.12	Absence de licence autres catégories	6,00 €
5.13	Absence de délégué <u>Rappel</u> : le délégué est présent 1h avant le coup d'envoi et jusqu'au départ du / des arbitre(s)	30,00 €
5.14	Absence non excusée à une convocation devant une commission départementale ou à une invitation d'une manifestation organisée par le District	100,00 €
5.15	Absence à un stage / une réunion programmée par le District	100,00 €
5.16	Club absent à l'Assemblée Générale du District	180,00 €
5.17	Club représenté à l'Assemblée Générale du District	60,00 €

5.2	Amendes pour retards	
5.21	Absence d'information avant une rencontre Seniors, envers le District et les officiels, concernant un changement tardif de lieu ou horaire	30,00 €
5.22	Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre - soit après le mardi 9h00 -)	30,00 €
5.23	Absence d'information avant une rencontre Jeunes, envers le District et les officiels, concernant un changement tardif de lieu ou horaire	30,00 €
5.24	Demande tardive de report en Jeunes (5 jours avant la rencontre - soit après le mardi 9h00 -)	30,00 €
5.25	Non envoi des documents de la rencontre (FMI, feuille de match papier, feuille de plateau, jonglages...)	30,00 €
5.26	Non envoi de document ou renseignement demandé par le District dans les délais impartis	50,00 €
5.3	Amendes diverses / Faits hors rencontres mais en relation avec elles ou le Football	
5.31	Comportement ou propos excessif / déplacé	60,00 €
5.32	Comportement ou propos blessant	80,00 €
5.33	Comportement ou propos grossier / injurieux	100,00 €
5.34	Comportement ou propos obscène	120,00 €
5.35	Comportement ou propos intimidant / menaçant	150,00 €
5.36	Comportement ou propos discriminatoire	200,00 €
5.37	Crachat	200,00 €
5.38	Bousculade, tentative de brutalité ou tentative de coup	250,00 €
5.39	Acte de brutalité / coup	350,00 €

6	Forfaits, abandons et retraits	
6.1	Forfaits	
6.11	Forfait déclaré Seniors	100,00 €
6.12	Forfait déclaré Jeunes U13 / U15 / U18	80,00 €
6.13	Annulation plateau U7 / U9 / U11	80,00 €
6.14	Forfait non déclaré Seniors	150,00 €
6.15	Forfait non déclaré Jeunes U13 / U15 / U18	100,00 €
6.16	Forfait non déclaré en U7 / U9 / U11 ou forfait tardif (auprès du District et du club recevant, après le vendredi 12h00 précédant le plateau)	100,00 €
6.17	Forfait Général Seniors	300,00 €
6.18	Forfait Général Jeunes avant le 31/12	100,00 €
6.19	Forfait Général Jeunes après le 31/12	200,00 €
6.2	Abandon de terrain	
6.21	Abandon de terrain par une équipe Seniors	160,00 €
6.22	Abandon de terrain par une équipe Jeunes	160,00 €
6.3	Retrait avant le début de la compétition	
6.31	Retrait de championnat équipe Seniors	160,00 €
6.32	Retrait de championnat équipe Jeunes	90,00 €

7	Tournois	
7.1	Absence de déclaration de tournoi au District	100,00 €
7.2	Participation à un tournoi à la place d'une manifestation officielle	500,00 €

8	Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateurs	
8.1	Absence de l'éducateur et/ou dirigeant responsable (toutes catégories)	30,00 €

9	Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes	
9.1	Équipe première en D1	80,00 €
9.2	Équipe évoluant dans une autre division	50,00 €

10	Infractions au statut de l'arbitrage	
10.1	Équipe première en D1	120,00 €
10.2	Équipe évoluant dans une autre division	60,00 €

11	Formations	
	Tous les droits relèvent de la Ligue Cf Dispositions financières Ligue Bourgogne Franche-Comté	

12	Nouveaux clubs (caution, avances...)	
12.1	Affiliation des nouveaux clubs	200,00 €
12.2	Avance sur frais : - nouvelle équipe Seniors - nouvelle équipe Jeunes - nouvelle équipe Loisirs	150,00 € 100,00 € 50,00 €

13	FMI	
13.1	Absence de code	46,00 €
13.2	Absence de tablette	46,00 €
13.3	Absence de transmission	46,00 €
13.4	Non envoi du rapport de constat d'échec FMI	30,00 €
13.5	Transmission tardive et absence de résultat sur le site	20,00 €

14	Participation au développement des pratiques (jeunes, futsal, loisirs...)	
14.1	Club de Ligue 1	10 000,00 €
14.2	Club de Ligue 2	5 000,00 €
14.3	Club de Ligue 3	2 000,00 €
14.4	Club de National 1	1 500,00 €
14.5	Club de National 2	1 000,00 €

15	Participation au développement des pratiques (jeunes, futsal, loisirs...)	
15.1	Club portant une accusation non justifiée	120,00 €
15.2	Frais de dossier et d'accompagnement FAFA	0,00 €
15.3	Refus ou absence non excusée d'un.e licencié.e à une sélection, un perfectionnement, une détection ou un rassemblement (toutes catégories)	100,00 €

16	Caisse de péréquation	
16.1	Arbitrage	débours
16.2	Déplacement des équipes (kilométrage A/R semon distancier FOOT 2000)	0,446 € / km